

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT

Présents : M. ARCHASSAL, M. BEYLOT, M. CHANTEL, Mme DELARRAS, M. FAURE, Mme FONTAINE, M. GEAY, Mme MERIGOT, M. PELIN, Mme PERONNET, M. SCHIRMER

Excusés : Mme AVELINE, M. DE L'ESTOILLE, Mme FOVEAU, Mme MOUSSELIN

Date de convocation : 16 juin 2022

1 - Modification simplifiée n° 2 du PLU

Afin de permettre l'extension d'une activité professionnelle au Bois Brûlé, en modifiant une zone Ah en zone A, le Conseil émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLU.

2 - Accueil périscolaire

. Le Maire informe les membres présents de son entretien avec le Maire de Contigny et le trésorier. Il a été convenu que la commune de Contigny prendrait en charge la moitié des dépenses de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

. Tarifs 2022/2023

- Forfait de 6 présences et plus par semaine : 9.60 € le forfait
- Nombre de présences inférieur à 6 par semaine : 1.95 € la présence
- Non inscrit : 4 € la présence
- Retard le soir : 4 € (inchangé)

3 - Tarifs cantine

- Tarifs 2022/2023
 - Repas enfants : 2.50 €
 - Repas adultes : 4.70 €

4 - Admission en non-valeur

Statuant sur une demande de la trésorerie d'admettre en non-valeur une créance de 778.54 € correspondant à des impayés de facture d'assainissement, le Conseil émet un avis défavorable et demande à ce que le débiteur échelonne ses règlements.

5 - Publicité des actes

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités, et considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicités des actes, le Conseil décide de maintenir la publicité par affichage ou par publication papier.

6 - Cession de concession

Le Conseil émet un avis favorable à la reprise de concession de M. Yves CRESSANT pour 300 €.

7 - Remise de loyers

Le multiple rural n'ayant pas pu ouvrir le 17 mai pour des raisons administratives, il est décidé de rembourser un mois et demi du loyer du commerce et un mois du logement à M. BORDAGE.

8 - Remboursement de frais

La somme de 127.97 € sera remboursée au Comité des Fêtes pour des frais engagés pour la soirée de la reine de Monétay.

9 - Décision Modificative

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>DM</u>
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
6574	Subvention au Souvenir Français	+ 50
6718	Charges exceptionnelles	+ 300
022	Dépenses imprévues	- 2 158
023	Virement à la section d'investissement	+ 8 642
	TOTAL	6 834
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
7411	Dotation de fonctionnement	+ 618
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 4 563
74127	Dotation de péréquation	+ 1 653
	TOTAL	6 834
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
202/248	Modification PLU	+ 3 500
2315/247	Arrosage stade	+ 2 000
2132/232	Plus-value toiture logement	+ 4 600
	TOTAL	10 100
	RECETTE D'INVESTISSEMENT	
13251/248	Subvention Com. Com.	+ 1 458
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 8 642
	TOTAL	10 100

10 - Questions diverses

- Belvédère : 4 architectes sont consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre
- Multiple rural : 1 crédence inox sera posée dans la cuisine et un rafraîchisseur d'air sera acheté pour l'épicerie
- Devenir des trésoreries : nombre de trésoreries vont fermées ou être redistribuées au 1^{er} janvier 2023. Monétay sera affectée à la trésorerie de Gannat
- Date à retenir : le 10 septembre aura lieu un apéro citoyen à la mairie pour les habitants de la commune
- Chemin du Bel Air : détérioration de la chaussée suite aux orages, voir la solution à envisager
- Terrain derrière l'école : avant de bénéficier d'un don pour l'aménagement à destination des jeux d'enfants, une restructuration des clôtures et un agencement des terrains sont à faire

Le Maire,
René BEYLOT

